



Lettre Resf 03

N°46

[Site RESF :
educationsansfrontieres.com](http://educationsansfrontieres.com)

Réseau Education Sans Frontières de l'Allier
42 rue du progrès 03000 Moulins Tel : 04 70 42 88 70
Mel : resf03@gmail.com [FB resf 03](https://www.facebook.com/resf.03)

01/09/19

Sommaire

Page 2

-lettre du défenseur des
Droits de l'Allier
-Sauver des vies en
Méditerranée

Page 3

-centres de rétention lettre
de la CIMADE

Page 4

-pourquoi ces cercles de
silence

*Cette lettre de resf 03 est un lien
départemental pour toutes celles et
ceux qui agissent pour les valeurs
de solidarité. N'hésitez pas à nous
écrire*

*RESF 42 rue du progrès
03000 MOULINS
ou resf03@gmail.com*

Edito

BRAVO à toutes celles et ceux qui
agissent en solidarité avec les personnes
qu'on dit « migrantes » ou « réfugiées » ou
« exilées »

Qu'importe les adjectifs attribués,
Il n'y a ni clandestins ni illégaux sur cette
planète.

Sauver des naufragés, accueillir des
demandeurs d'asile, aider des enfants
pour que soient respectés
leurs droits reconnus au toit, aux soins, à
la nourriture, à la scolarité, à la vie en
famille...

Obtenir des « papiers » pour que jeunes
et familles bien intégrés soient enfin
régularisés ...

c'est simplement un peu d'humanité

Mireille Pasquel



REUNION RESF 03

**SAMEDI 14
SEPTEMBRE
14H30**

**TRONGET
salle derrière
la mairie
pour
comprendre et
agir en semble**



**CERCLES DE SILENCE
EN SOUTIEN AUX EXILES**

**1° DIMANCHE DU MOIS 11H
PLACE DORMOY MONTLUÇON**

**2° DIMANCHE DU MOIS 11H
PLACE D ALLIER MOULINS**

**3° SAMEDI DU MOIS 17H
PARMS SAINT LOUIS VICHY**

LETTRE DU DEFENSEUR DES DROITS DANS L'ALLIER

Objet : Réclamation-Situation des jeunes mineurs isolés

Référence: Loi organique n° 2011-333 du 29 mars 2011 instituant un Défenseur des Droits.

Madame, Monsieur,

Je fais suite aux situations que vous avez pu faire remonter au siège par mon intermédiaire ou directement concernant les difficultés rencontrées par les mineurs étrangers dans l'Allier pour obtenir une autorisation provisoire de travail.

Il résulte de ces dossiers que, lorsque un mineur, pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, demandait une autorisation de travail lui permettant de suivre une formation en apprentissage, la préfecture faisait examiner leur acte d'état civil et concluait dans de nombreux cas à leur absence d'authenticité. Il en résultait que la préfecture considérait ce jeune comme majeur et délivrait une obligation de quitter le territoire français.

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises par courrier auprès de la préfète de l'Allier. Nous lui avons notamment adressé, en juin dernier, une « note récapitulative » dans laquelle nous avons rappelé que les mineurs non accompagnés pris en charge par l'aide sociale à l'enfance devaient se voir délivrer, de plein droit, une autorisation de travail leur permettant de poursuivre leur apprentissage.

Par courrier du 9 juillet 2019, elle nous a indiqué, avoir donné instruction à ses services, après avoir examiné avec attention notre analyse juridique, afin que la procédure de prise en charge des dossiers de demande d'autorisation de travail mise en œuvre dans l'Allier soit conforme à la législation en vigueur.

Elle précise ainsi que « *tout mineur non accompagné pris en charge par le conseil départemental de l'Allier au titre de l'aide sociale à l'enfance qui s'engage à suivre une formation en alternance se voit délivrer, après instruction de la seule DIRECCTE, et sans qu'aucun examen préalable de sa situation administrative ne soit requis, une autorisation de travail.* »

Il semble ainsi que la difficulté ait pu être résolue.

Le siège du Défenseur des droits ne disposant pas des coordonnées de l'ensemble des jeunes qui ont pu venir me rencontrer. Il lui apparaît également difficile de pouvoir tous les contacter. Aussi, m'est il demandé de bien vouloir relayer cette information auprès de ces jeunes et/ou des associations qui les ont accompagnés.

Je me permets toutefois d'attirer votre attention sur le fait que, concernant les OQTF déjà délivrées à ces jeunes, nous ne disposons pas d'éléments nous permettant d'intervenir auprès de la préfecture pour demander leur annulation. D'autant que nombre d'entre eux ont vu leur recours contentieux rejeté par le tribunal administratif et parfois la cour d'appel. Or, nous ne pouvons pas contester les décisions de l'autorité judiciaire.

Bien cordialement,

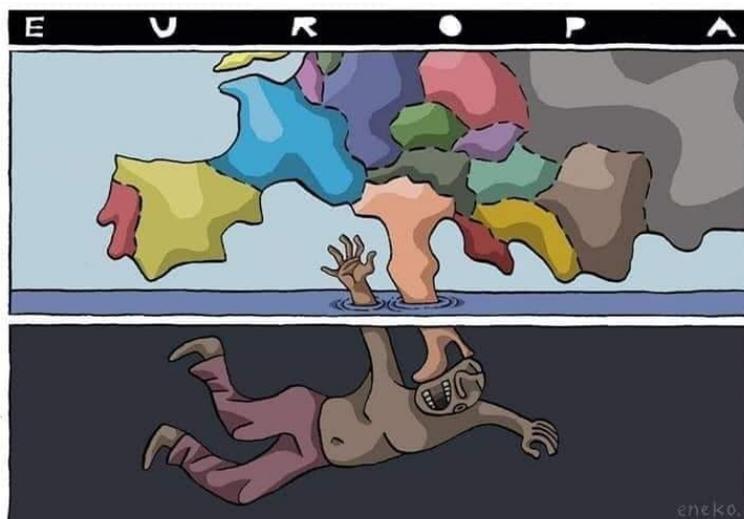
Christian DESBORDES

Délégué du Défenseur des Droits

MEDITERRANEE

Depuis le 30 juillet 2019 le Colibri, l'avion des pilotes volontaires, qui repérait les embarcations d'exilés en détresse est cloué au sol par l'Italie.

José Benavente, cofondateur de l'ONG dénonce cette situation : « En 2019, nous avons effectué 82 vols repéré 71 bateaux en détresse avec près de 6000 exilés en danger que personne d'autre n'avait aperçus. Il y a trois jours, un homme rescapé a pu décrire qu'en haute mer dans une embarcation surchargée, 17 personnes sont tombées à l'eau, 11 ont pu remonter. Il a assisté à la noyade des 6 autres, tentant de revenir à la surface, une fois, deux fois trois fois, avant d'être englouties. Sans image, ces drames sont niés. On criminalise les ONG quand elles deviennent des témoins gênants et on les empêche d'intervenir pour sauver des vies ».



Monsieur Castaner, votre politique d'enfermement en rétention a franchi la ligne rouge

Des hommes et des femmes s'automutilent ou tentent de se suicider dans les centres de rétention administrative (CRA). D'autres se révoltent face à la violence et aux humiliations. Des lignes rouges ont été franchies par le gouvernement dans sa politique d'expulsion.

Les hommes, les femmes et les enfants enfermés dans les centres de rétention administrative français* sont dans une situation de désespoir rarement égalée. Au cours de ces quinze derniers mois, deux hommes se sont donné la mort dans ces lieux où l'administration enferme des personnes pour les expulser du territoire français. D'autres se révoltent ou expriment leur désespoir à travers des lettres publiques, des grèves de la faim, des émeutes ou des tentatives d'incendie. Ces actes qui se multiplient à une fréquence inédite sont le résultat d'une **politique inacceptable** qui a conduit à une situation extrêmement alarmante.

La Cimade, qui intervient dans 8 CRA pour accompagner les personnes enfermées dans l'exercice de leurs droits, a pris **l'initiative d'interpeller publiquement le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner**, premier responsable de ce choix d'utiliser l'enfermement en rétention comme outil principal d'une politique d'expulsion. **Cette politique du gouvernement banalise la privation de liberté des personnes étrangères.**

22 organisations engagées en faveur des personnes migrantes et réfugiées se sont associées à cette lettre ouverte qui pointe du doigt **les effets catastrophiques de la loi Asile et Immigration**, qui a notamment doublé la durée maximale de rétention. Cette loi permet désormais d'enfermer toutes les personnes visées durant trois mois, ce qu'aucun gouvernement français n'avait jamais jusqu'alors proposé. Or, les statistiques sont formelles : enfermer plus longtemps ne permet pas d'expulser plus. En revanche, **être privé·e de liberté derrière des barbelés pendant 90 jours, c'est subir une machine à enfermer qui brise des vies**, notamment celles d'enfants, dans un environnement carcéral oppressant.

La Cimade avec 21 organisations interpellent le ministre de l'Intérieur pour lui demander de :

- ▲ **Faire cesser cette politique du tout enfermement qui conduit à la maltraitance de personnes étrangères ;**
- ▲ **Proscrire tout enfermement d'enfants en rétention ;**
- ▲ **Assurer la protection des personnes les plus vulnérables, parmi lesquelles les personnes malades ;**
- ▲ **Mettre un terme aux pratiques illégales de l'administration.**
- ▲



Cette lettre ouverte initiée par La Cimade a le soutien de Médecins du Monde, la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), Amnesty International France, le GISTI, le CCFD-Terre Solidaire, Emmaüs France, le Syndicat des avocats de France (SAF), la Ligue des droits de l'Homme (LDH), le Comède, le Secours islamique, ADDE, le MRAP, l'ACAT, le Syndicat de la magistrature, le Secours Catholique – Caritas France, l'Uniopss, la Fasti, Le Collectif des morts de la rue, Emmaüs Solidarité, l'Observatoire Citoyen du CRA de Palaiseau et l'Anafé.



POURQUOI DES CERCLES DE SILENCE ?

C'est une réponse pacifique aux traitements dégradants dont sont victimes les sans-papiers. C'est un silence en soutien aux " sans-voix" ce geste est utile:

«Pour les jeunes, les lignes commencent à bouger »

Mineurs ou bien jeunes adultes, nombre d'entre eux ont dû stopper leur formation ou leur apprentissage après s'être vu notifier une obligation de quitter le territoire français (OQTF). La préfecture de l'Allier a reconnu un dysfonctionnement, étant donné que certains étaient mineurs quand ils ont reçu une OQTF. Or, tout mineur a droit à une formation, même sans-papier, doit être protégé et ne peut être expulsé.

En cette rentrée 2019 certains sont devenus majeurs et doivent donc suivre une autre procédure de régularisation. Sauf que celle-ci impose deux conditions : -être en formation depuis au moins six mois et présenter des papiers d'identités valables.

« Ceux qui n'ont pas de passeports biométriques présentent une carte consulaire, Mais la validité de ce document est contestée, alors il faut joindre les ambassades à Paris ... **et les tracasseries continuent..**

Ces jeunes sont menacés d'expulsion et leur contrat Jeune majeur est fragile .. Cet été , une entrevue d'une délégation de jeunes au Conseil départemental a permis une avancée . : Les jeunes qui n'étaient plus pris en charge par l'aide sociale à l'enfance ont été hébergés et seront pris en charge tant qu'ils sont en procédure administrative .

Création d'une « instance de régulation »

Au mois de juin, une « instance de régulation » regroupant la préfecture, le conseil départemental et le service de [la main-d'œuvre étrangère de la Direccte](#), a été créée pour « traiter » les dossiers au cas par cas.

Les cercles du silence sont organisés en soutien à ces jeunes .

Sophie-Danièle Godo RESF Montluçon



L'HOMME QUI TE RESSEMBLE

J'ai frappé à ta porte
j'ai frappé à ton coeur
pour avoir bon lit
pour avoir bon feu
pourquoi me repousser ?
Ouvre-moi mon frère !...

Pourquoi me demander
si je suis d'Afrique
si je suis d'Amérique
si je suis d'Asie
si je suis d'Europe ?
Ouvre-moi mon frère !...

Pourquoi me demander
la longueur de mon nez
l'épaisseur de ma bouche
la couleur de ma peau
et le nom de mes dieux ?
Ouvre-moi mon frère !...

Je ne suis pas un noir
Je ne suis pas un rouge
Je ne suis pas un jaune
Je ne suis pas un blanc
mais je ne suis qu'un homme
Ouvre-moi mon frère.

René Philombe, poète et prosateur africain, est né en 1930, à Ngaoundéré (Cameroun). Son poème est un appel à la rencontre entre les hommes, par-delà ce qui les sépare.

SAMEDI 21 SEPTEMBRE RESF PARTICIPERA AUX RENDEZ-VOUS POUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA PAIX

SAMEDI 28 SEPTEMBRE RESF PARTICIPERA PLACE D'ALLIER à MOULINS avec un stand « L'ACCUEIL C'EST POSSIBLE »

